



CONSEIL NATIONAL DU LOISIR ASSOCIATIF

***MÉMOIRE DÉPOSÉ
DANS LE CADRE
DES AUDIENCES NATIONALES
DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ÉDUCATION***

***PRÉSENTÉ PAR
MONSIEUR MICHEL BEAUREGARD
PRÉSIDENT DU
CONSEIL NATIONAL DU LOISIR ASSOCIATIF***

***MONTRÉAL
7 SEPTEMBRE 1995***

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
OUVERTURE	3
1. POURQUOI UN MÉMOIRE ?	4
2. QUI SOMMES-NOUS ? 135 000 BÉNÉVOLES EN ACTION!	5
3. LE RÉSEAU	7
4. LE LOISIR ET L'ÉDUCATION : DES DROITS RECONNUS	8
5. LE LOISIR : UN CHAMP SOCIAL ET ÉCONOMIQUE MAJEUR	10
6. DES CITOYENS ENGAGÉS...À PARTAGER LEURS ACQUIS	11
7. LE LOISIR FÉDÉRÉ : UN LIEU ÉDUCATIF IMPORTANT	13
8. UNE FORMATION ACCESSIBLE ET ESSENTIELLE	17
9. RECONNAISSANCE ET PARTENARIAT	19
10. CONCLUSION	21
BIBLIOGRAPHIE	22

OUVERTURE

«Élargir la conception de l'éducation, la libérer de son encadrement traditionnel, telles devraient être les orientations qui s'imposeraient aux agents de l'éducation. Pour y concourir, il faut accepter d'abord la présence de lieux et de formes diverses d'éducation, qu'ils se trouvent dans le système scolaire ou hors de celui-ci. En éducation comme dans d'autres champs d'activité, la différence est occasion d'enrichissement du processus éducatif. En ce qui concerne plus particulièrement les lieux éducatifs hors de l'institution scolaire, on y trouve un ensemble de moyens matériels, des ressources personnelles originales, ainsi que des pédagogies inédites. La reconnaissance des formations qui en procèdent leur accorderait la légitimité à laquelle ils aspirent. Une société démocratique s'appuie sur toutes les ressources qui tendent à la réalisation de ses objectifs et, dans le champ de l'éducation en particulier, elle doit pouvoir compter sur la complémentarité de tous les organismes à buts éducatifs.»

*Conseil supérieur de l'éducation
Juillet 1986*

1. POURQUOI UN MÉMOIRE?

Pourquoi intervenir aux États généraux de l'éducation ? Pourquoi tenter à nouveau d'ouvrir une «*brèche*» visant à établir un véritable partenariat entre nos organismes et le milieu institutionnel de l'éducation ? Pourquoi persister à offrir une collaboration et à demander une reconnaissance ?

Parce que nous croyons fermement être un lieu éducatif important. Parce que nous sommes convaincus que la consultation actuelle est beaucoup plus qu'un simple exercice cosmétique et débouchera sur des changements fondamentaux, des ouvertures pour nos organismes. Parce que l'établissement de nouveaux partenariats éducatifs, la création d'une véritable synergie des ressources affectées à l'éducation, c'est maintenant.

«Élargir la conception de l'éducation, la libérer de son encadrement traditionnel, telles devraient être les orientations qui s'imposeraient aux agents de l'éducation.» Voilà bien en substance, à travers ce propos du Conseil supérieur de l'éducation, la véritable raison de notre présence à ces audiences.

2. **QUI SOMMES-NOUS ? 135 000 BÉNÉVOLES EN ACTION!**

Le **CONSEIL NATIONAL DU LOISIR ASSOCIATIF (CNLA)** assume, au sein du **Regroupement Loisir Québec**, les responsabilités reliées à la concertation des organismes du domaine loisir. Il promouvoit et sauvegarde leurs intérêts et ceux de leurs membres. Il concerte et représente les organismes nationaux de loisir dans les secteurs culturel, plein air, scientifique, socio-éducatif et touristique.

- **Les 47 ORGANISMES NATIONAUX DE LOISIR** représentés par le CNLA sont le **carrefour du développement** de plusieurs disciplines, activités et formes de loisir. Ils interviennent sur l'accessibilité, la formation, la sécurité, l'information et la diffusion, la régie, la normalisation et l'excellence d'autant de disciplines. Ils harmonisent à la manière d'un chef d'orchestre, les actions des 135 000 bénévoles oeuvrant aux trois paliers et dans toutes les régions du Québec.
- **Les 138 associations régionales** existent selon la volonté des groupes locaux ou en réponse à des besoins de développement de nature provinciale. Elles agissent comme **relais de services et lieux de concertation** dans les plus importantes organisations.
- **Les 7 010 ASSOCIATIONS LOCALES** sont la plus importante partie du réseau. Elles offrent une grande variété d'activités et de services de première ligne. Elles prennent parfois en charge certaines activités de loisir des municipalités.

Le loisir fédéré est bien implanté sur l'ensemble du territoire Québécois. Grâce à son réseau de membres et de bénévoles, il dessert les **16 régions administratives**, les **96 municipalités régionales de comté** et plus de **650 municipalités** profitent de leurs services. De plus, quelque **2 500 000 citoyens** participent aux diverses activités en plus des **1 036 000 membres individuels et utilisateurs réguliers**.

Un intervenant proactif

Le Conseil national du loisir associatif est actif dans la promotion du loisir et de ses apports positifs pour les personnes, la société, l'économie et l'environnement. Il contribue à la défense du **droit au loisir** et au maintien de son **accessibilité**, de la **qualité** et de la **sécurité** de sa pratique. Il collabore avec les autres intervenants dans le domaine et transmet des avis sur tout aspect qui touche directement ou indirectement l'ensemble de ses membres et du loisir.

Voici les fondements de son action :

- Le **loisir** est essentiel au maintien et à l'accroissement de notre qualité de vie, au développement individuel et communautaire et à l'amélioration du fonctionnement de la société.
- Le **bénévole** est le coeur du développement du loisir et constitue un exemple de prise en charge de responsabilités par le citoyen.
- L'**association** est l'expression démocratique du besoin du citoyen de se doter d'un cadre épanouissant assurant une continuité à son action.
- Les **organismes nationaux** (fédérations) sont des partenaires privilégiés du gouvernement québécois pour assurer ses responsabilités provinciales en loisir.

Les citoyens et intervenants dans le milieu du loisir se sont dotés d'**une structure d'intervention adaptée aux besoins et aux préoccupations locales, régionales et provinciales**. À l'image d'une pyramide inversée, ce choix structurel permet l'accès à une grande diversité d'activités et de niveaux de pratique. Il permet le contrôle démocratique par les membres.

Le REGROUPEMENT LOISIR QUÉBEC est un organisme privé sans but lucratif qui regroupe plus de cent organismes nationaux des domaines du loisir et du sport. Dans le cadre de la réalisation de sa mission, il procure à ces organismes des services administratifs et techniques contribuant à l'atteinte de leurs objectifs.

3. LE RÉSEAU

LOISIR CULTUREL

Alliance des chorales du Québec
 Association des artisans de ceintures fléchées du Québec
 Association des cinémas parallèles du Québec
 Association québécoise des loisirs folkloriques
 Association québécoise du théâtre amateur
 Fédération des associations musicales du Québec
 Fédération des harmonies du Québec
 Fédération des loisirs-danse du Québec
 Fédération québécoise de philatélie
 Fédération québécoise des échecs
 Fédération québécoise des jeux récréatifs
 Loisir littéraire du Québec
 Société des fêtes et festivals du Québec

LOISIR DE PLEIN AIR

Fédération québécoise de naturisme
 Fédération québécoise de camping et caravanning
 Fédération québécoise du canot-camping
 Fédération québécoise de la marche
 Fédération québécoise de la montagne
 Fédération québécoise des activités subaquatiques
 Québec à cheval
 Société québécoise de spéléologie

LOISIR SCIENTIFIQUE

Association québécoise des groupes d'ornithologues
 Conseil de développement du loisir scientifique
 ENvironnement JEUjeunesse
 Fédération des astronomes amateurs du Québec
 Fédération des sociétés d'histoire du Québec
 Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec
 Cercles des jeunes naturalistes
 Les Clubs 4-H du Québec
 Radio amateur du Québec

LOISIR SOCIO-ÉDUCATIF

Association des jeunes ruraux du Québec
 Association québécoise de loisir pour personnes handicapées
 Fédération de l'Âge d'Or du Québec
 Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs
 Fédération québécoise du guidisme et du scoutisme
 Jeunesse ouvrière chrétienne nationale
 Chantiers Jeunesse

LOISIR TOURISTIQUE

Association des camps du Québec
 Association québécoise de promotion du tourisme socioculturel
 Fédération des agricotours du Québec
 Fédération des unions de familles
 Fédération motocycliste du Québec (moto-tourisme)
 Kéroul (tourisme pour personnes à capacité physique restreinte)
 Mouvement québécois des camps familiaux
 Regroupement tourisme jeunesse
 Vacances-Familles
 Vélo Québec

4. LE LOISIR ET L'ÉDUCATION : DES DROITS RECONNUS

"Le loisir n'est ni un luxe, ni un simple service que l'on consomme moyennant rétribution" affirmions-nous dans un document publié en 1993. D'autres l'ont dit avant nous. En voici quelques exemples :

- En 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies reconnaît que «tout homme a droit au repos et aux loisirs» dans sa **Déclaration universelle des droits de l'homme**.
- En 1967, le ministre d'État à l'Éducation du Québec déclare que : «Le gouvernement doit agir de façon efficace dans le but de reconnaître et de faire respecter le droit de tous les Québécois à des loisirs qui les aideront à mieux s'intégrer à leur civilisation»..
- La déclaration de la Rencontre des ministres du loisir, tenue à Edmonton en 1974, précise «..cette conférence reconnaît que le loisir est un service social au même titre que la santé et l'éducation...».
- En octobre 1977, «Le loisir ne doit être un privilège ni de classe, ni d'âge, ni de sexe. Il est un droit pour tous, au même titre que le travail, l'éducation et la santé», affirme le Livre vert sur le loisir au Québec.
- La confirmation de l'importance de ce service social réapparaît en 1987 à Québec lors de l'adoption, par les ministres provinciaux du loisir, de la Déclaration nationale sur les loisirs .
- En 1993, une correspondance ministérielle spécifie que : «..ce droit au loisir découle des droits fondamentaux reconnus tant au Canada qu'au Québec.». Le lien étroit entre le droit au loisir et plusieurs droits fondamentaux en renforce la reconnaissance. C'est le cas de la Déclaration canadienne des droits (1980) et de la Charte des droits de la personne du Québec (1975).

- Le loisir est reconnu comme un outil social de premier plan, par le Secrétariat à la famille, le Conseil supérieur de l'éducation, le Secrétariat à la jeunesse et le Conseil de la science et de la technologie.

- Dans plusieurs pays dont la France et les États-Unis, le loisir est également considéré comme un droit. Ainsi, les préambules de la Constitution française promulgués dans l'histoire récente affirment que la Nation garantie à tous des loisirs. Aux États-Unis, l'article XI de la Déclaration des droits et des obligations de la personne précise que «tous les individus ont droit à des temps libres, à des loisirs sains et à l'occasion de profiter de ces temps libres pour en tirer un bienfait spirituel, culturel et physique».

5. LE LOISIR : UN CHAMP SOCIAL ET ÉCONOMIQUE MAJEUR

▪ POUR LES INDIVIDUS :

- UN LIEU D'APPRENTISSAGE
- UNE ÉCOLE DE SOLIDARITÉ
- UNE ASSURANCE-SANTÉ
- LA QUALITÉ DE VIE
- UNE IMAGE POSITIVE DE SOI ET DES AUTRES

▪ POUR LA COLLECTIVITÉ :

- UN ÉLÉMENT DE FIERTÉ
- UNE OCCASION D'IMPLICATION
- L'INTÉGRATION ETHNO-CULTURELLE
- LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
- DES FAMILLES PLUS STABLES
- LA LUTTE À L'ISOLEMENT

▪ POUR L'ÉCONOMIE À :

- UNE MAIN-D'OEUVRE PRODUCTIVE
- LA PRÉVENTION DE LA MALADIE
- UN CAPITAL TOURISTIQUE
- LA CONSOMMATION DE BIENS ET DE SERVICES
- LA CRÉATION D'EMPLOIS
- UN GÉNÉRATEUR D'ENTREPRISES

▪ POUR L'ÉTAT :

- L'EXERCICE RESPONSABLE D'UN DROIT
- UNE PRISE EN CHARGE EXEMPLAIRE D'UN CHAMP SOCIAL
- DES REVENUS DE TAXATION DE PLUSIEURS MILLIONS
- 9 \$ INVESTIS POUR CHAQUE DOLLAR DE SOUTIEN DE L'ÉTAT
- UN TISSU SOCIAL RENFORCÉ

(1) Selon un rapport sur "**L'impact économique des dépenses en loisir au Québec**", réalisé en 1994 par la Direction générale du loisir et des sports du Ministère des Affaires municipales, la demande domestique finale au prix du marché pour les biens et services de loisir s'élevait à 9,9 milliards en dollars de 1990. Toujours selon ses auteurs, ces dépenses auraient été responsables, en 1993, de l'existence de plus de 129 000 emplois.

6. DES CITOYENS ENGAGÉS...À PARTAGER LEURS ACQUIS

On déplore avec récurrence dans la société actuelle, une tendance marquée pour la revendication de droits. L'**implication des citoyens** dans l'exercice de ceux-ci, prend tournure d'**exemple à soutenir et à promouvoir**. La classe politique, en quête de solutions aux problèmes de l'État, découvre le partenariat en remplacement de l'État Providence. C'est dans le monde du loisir, un monde d'amateurs diraient certains, qu'on applique cette synergie avant-gardiste, depuis plus de 20 ans maintenant.

L'État s'appuie sur la volonté des citoyens de se «*prendre en main*» pour assumer ses propres responsabilités en loisir. Un modèle qui a permis au ministre responsable du loisir en 1992 de réaffirmer que : «*Nulle part ailleurs que dans le loisir, l'État ne dispose d'une structure d'offre de services si habile à tirer profit du travail des bénévoles et de sommes extra gouvernementales de financement.*»

Les auteurs du **Livre vert** (1977) et du **Livre blanc** (1979) **sur le loisir** en avaient également affirmé le potentiel. Dans ce dernier, on pouvait lire que : «*Lorsqu'un nombre important de citoyens sont résolus de prendre leur temps en main en acceptant d'emprunter la route de l'effort, de l'expression, de l'ouverture, du dépassement, c'est toute la collectivité qui prend le goût de la santé, de l'équilibre, de la force, de la consistance, de la fierté et de la dignité.*»

L'existence de ce **capital humain indispensable**, son maintien et son développement nécessitent des conditions qui sont d'ailleurs l'assise de la **Politique québécoise sur le bénévolat en loisir**, lancée en 1987. L'une de ces conditions est l'existence de structures organisationnelles. Elles doivent assurer au bénévole la **transmission des connaissances**, la **continuité** de son action, le **respect** de son autonomie et le libre choix, l'**implication** réelle dans le processus décisionnel et une **participation** active à l'avancement d'une cause. Ces structures d'encadrement des individus ont donc beaucoup de similitudes avec les lieux éducatifs officiels tout en offrant une souplesse accrue.

L'importance d'un cadre organisationnel adéquat est d'ailleurs renforcé par un sondage **Léger & Léger** effectué en mars 1993. Il confirme que : Une confirmation supplémentaire de la justesse du choix et de la prétention des citoyens que leurs organismes *«traduisent la volonté de rationaliser, d'uniformiser et de partager leurs compétences, leurs expériences et services à l'échelle provinciale»* (MLCP 1991).

Complémentarité des actions, proximité des besoins, souplesse des structures et contrôle démocratique sont des caractéristiques fondamentales de ces organisations de bénévoles. Avec des ressources limitées et un soutien étatique modeste, elles réalisent des performances qui relèvent parfois de la magie.

La structure organisationnelle du loisir permet à l'État de maximiser l'offre de services en s'appuyant sur la contribution volontaire de citoyens. Dans une foule de secteurs relevant également de sa responsabilité, l'État ne dispose pas d'une telle force vive, d'un tel levier. C'est cet **«effet levier»** du loisir fédéré qui a permis à la firme SODEM, suite à une étude sur **L'impact économique du monde fédéré du loisir et du sport au Québec** (1991) d'affirmer qu'il s'agit du «plus performant des secteurs des services sociaux.»

7. LE LOISIR FÉDÉRÉ : UN LIEU ÉDUCATIF IMPORTANT

Si éduquer quelqu'un c'est lui faire acquérir des principes, lui former l'esprit, lui transmettre des acquisitions morales, intellectuelles et culturelles dans une perspective d'insertion adéquate dans la société, le loisir est bel et bien un lieu éducatif de premier ordre.

«Comprendre le processus de formation en application dans le réseau fédéré, c'est imaginer une chaîne sans fin de transmission de connaissances qui permet l'existence d'un loisir de qualité, accessible et sécuritaire» écrivions-nous en 1993. Répondant aux besoins des administrateurs et bénévoles, des animateurs, formateurs et pratiquants, le milieu fédéré du loisir offre une impressionnante variété de programmes.

Selon les données recueillies par le défunt ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, et publiées en 1991, le réseau fédéré du loisir dispense annuellement 860 000 HEURES DE FORMATION À QUELQUE 50 000 PERSONNES. De plus, un décompte effectué à la même époque a permis de dénombrer 250 instruments et documents pédagogiques et quelque 300 protocoles liant les organismes du réseau à des institutions éducatives. La formation au sein des organismes de loisir est, selon le Conseil supérieur de l'éducation (1986), un soutien à la mission des institutions formatrices reconnues.

La diversité des activités de loisir offerte par le milieu est traditionnellement regroupée sous les thématiques sectorielles suivantes : culturelle, plein air, scientifique, socio-éducative, sportive et touristique.

Pour mieux comprendre l'offre de programmes de formation du milieu fédéré, citons quelques exemples permettant d'en saisir la diversité et la nature, ce sont :

- Les programmes d'accréditation et de formation du personnel des camps de jeunes de l'Association des camps du Québec.
- Les séminaires sur les besoins en équipements récréotouristiques des personnes à capacité physique restreinte de Kéroul.
- La formation des chefs de cœur de l'Alliance des chorales du Québec.
- La formation des moniteurs et guides de canot-camping de la Fédération québécoise de canot-camping.
- Les programmes de formation en éducation à l'environnement d'ENvironnement JEUnesse.
- Les ateliers de formation cinématographique pour les jeunes de l'Association des cinémas parallèles du Québec.
- La formation d'animateurs du programme des Débrouillards par le Conseil de développement du loisir scientifique.
- Les programmes de formation des responsables de la Fédération québécoise de guidisme et de scoutisme.
- La formation de guides-interprètes pour les opérateurs de cavernes touristiques de la Société québécoise de spéléologie.
- La formation des gestionnaires de clubs et d'associations de la Fédération de l'Âge d'Or du Québec.
- La formation en enseignement de percussions en groupe de la Fédération des associations musicales du Québec.
- Les camps d'astronomie de la Fédération des astronomes amateurs du Québec.
- Les programmes de formation pour les gestionnaires de fêtes et de festivals de la Société des fêtes et festivals du Québec.
- La collaboration au certificat collégial en animation et leadership de la Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs.

- La formation des instructeurs en escalade, alpinisme et ski de randonnée de la Fédération québécoise de la montagne.
- Le programme Chantiers jeunesse dont les objectifs visent le développement personnel, social et professionnel par un travail bénévole dans le cadre d'une vie de groupe.
- Le programme de formation de Tourisme jeunesse pour les jeunes des bureaux-voyages.
- Les ateliers littéraires de Loisir littéraire du Québec.
- Le programme de formation aux administrateurs aux gestionnaires et au personnel des groupes et des camps familiaux du Mouvement québécois des camps familiaux.
- Le programme Harmonie 2000 pour les jeunes musiciens de la Fédération des harmonies du Québec.
- Le programme de formation des techniciens en inspection visuelle et qualité de l'air comprimé respirable de la Fédération des activités subaquatiques du Québec.
- La formation en généalogie de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec.
- La formation en randonnée pédestre de la Fédération québécoise de la marche.

Une telle énumération, partielle mais impressionnante, permet d'apprécier la diversité de la formation offerte par les membres du réseau aux niveaux local, régional et national. Bien qu'on ne peut observer à travers celle-ci l'évolution qualitative de l'offre, nous sommes à même de constater que depuis les années 70, époque où les citoyens ont commencé à prendre en charge et à organiser plus systématiquement leurs loisirs, les exigences de la formation comme la qualité des contenus sont largement évolués.

Les défis rencontrés par les administrateurs bénévoles pour assurer le fonctionnement de leurs corporations se sont drastiquement accrus. Dorénavant, ces derniers doivent maîtriser des notions d'administration, de marketing, de communication et autres.

Les connaissances et les habiletés requises pour la pratique et tout particulièrement pour l'encadrement de certaines activités ont décuplé. Pour les moniteurs de ces activités, les niveaux de pratique se sont tellement élevés que les qualifications acquises en font de véritables «professionnels» de leurs disciplines. Les interventions au sein des milieux de vie de plusieurs animateurs socio-éducatifs nécessitent, quant à elles, des notions de psychologie, de sociologie, d'animation et autres.

On est bien loin de la simple disponibilité et bonne volonté comme qualification exclusive des bénévoles!

8. UNE FORMATION ACCESSIBLE ET ESSENTIELLE

Comme nous l'avons évoqué dans les pages précédentes, il existe bien sûr de multiples programmes spécifiquement consacrés à la formation. Toutefois, les éléments éducatifs propres au milieu fédéré du loisir sont omniprésents dans une foule d'autres activités proposées par ce milieu, voire même inhérents à la nature même de l'acte d'association volontaire et au mode de fonctionnement qui en découle.

Les organisations qui composent le réseau fédéré du loisir sont la traduction d'une volonté de concertation, de partage et d'assurer une pérennité aux actions et aux contributions des individus qui s'y impliquent. Il s'y établit des liens, une communauté d'intérêt au sein de laquelle les bénévoles et les membres découvrent, apprennent et s'épanouissent à l'intérieur d'une dynamique propre au milieu associatif.

Il s'agit de lieux d'apprentissage à l'image de ceux et celles qui les créent sans cesse remodelés par leurs successeurs; de lieux de solidarité générant des occasions d'implication et d'intégration; de lieux d'insertion valorisant l'individu, la participation, la fierté et le renforcement du tissu social. Rejoignant les individus dans leurs milieux de vie, dans leurs régions, dans leurs localités, leurs familles, les réseaux d'organismes peuvent être perçus comme :

«un système efficace d'intervention en région évitant les pertes d'énergies humaine et financière, dans le cadre d'une relation bipolaire entre les intervenants locaux/régionaux visés et le palier provincial. Les fédérations sont porteuses d'une réalité qui unit leurs membres autour d'une philosophie d'intervention qui inspire l'action quotidienne de chacun d'eux dans ses interventions locales et régionales. C'est au sein de sa fédération que le membre exploite tout son potentiel qui prendra bien sûr, une couleur différente selon le lieu et la région, mais qui demeurera guidé par le même esprit».

L'appartenance des membres à l'organisation, le contrôle démocratique direct des usagers sur leur organisation, voire même la dépendance de celle-ci face à l'implication des utilisateurs et des bénévoles qui la compose, favorisent un ajustement continu des programmes et des activités offertes. Confluence de gens de diverses professions, d'âges divers et de niveaux d'éducation différents, de conditions sociales multiples, ces milieux créés autour d'un besoin et d'une préoccupation commune sont en soi des lieux éducatifs.

Ils sont en effet, nombreux ces Québécois et Québécoises qui ont appris les règles de la gestion dans un organisme de loisir pour ensuite les transposer dans leurs garderies ou leurs petites entreprises; à y avoir appris les rudiments des communications et des relations publiques pour ensuite les implanter dans leur milieu de travail ou en politique, à y avoir perfectionné leurs arts ou leurs sciences, à y avoir découvert des talents, des habiletés techniques ou un intérêt particulier pour les gens les plus démunis, à y avoir peaufiné les règles de la vie en société.

Lieux de mise en commun et de partage de vision commune, le loisir *«..est même le lieu par excellence de la prise en charge par les individus et par les groupes, de processus les mieux enracinés et les mieux adaptés de formation et de promotion personnelles et collectives»*, soulignait-on dans le **Livre vert sur le loisir** du gouvernement du Québec en 1979.

9. **RECONNAISSANCE ET PARTENARIAT**

Notre intention n'est pas dans le contexte de ce mémoire, de reprendre l'ensemble des considérations qui ont historiquement et de façon répétitive, conduit les organismes de loisir à proposer leurs services aux milieux éducatifs reconnus, à demander la reconnaissance de leurs programmes de formation et des acquis qui en découlent, à participer activement et avec ouverture à des processus consultatifs visant à élargir les avenues éducatives disponibles.

Nous croyons toutefois indispensable de rapporter les demandes toujours pertinentes d'autant qu'elles n'ont pas nécessairement abouti à des mesures concrètes, bien qu'elles aient été appuyées par de nombreux intervenants.

Nous osons croire que les présentes audiences permettront cette fois de franchir les diverses barrières (bureaucratiques, normatives, etc.) et d'établir de nouveaux partenariats dans un cadre d'innovation et d'ouverture mutuelle.

NOS DEMANDES

- Nous demandons, comme l'a recommandé le Conseil supérieur de l'éducation (1986), d'accroître les collaborations avec les autres lieux de formation dont ceux du loisir fédéré dans une perspective de mise à profit des potentiels éducatifs de ces organismes et de leurs activités.

Des exemples :

- Les classes nature (séjours dans des camps, etc.).
- Les activités parascolaires (chant, musique, généalogie, radio-amateur, théâtre, etc.).
- Les sorties thématiques (escalade, ornithologie, spéléologie, randonnée équestre, vélo, etc.).
- Les programmes spécifiques (clubs-sciences, associations musicales, clubs de philatélie, etc.).

- Nous demandons comme l'ont recommandé les participants au Sommet québécois du loisir (1987), dans la lignée des recommandations du Conseil supérieur de l'éducation (1986), que soit mis en place un dispositif efficace et crédible de reconnaissance des acquis scolaires et non scolaires de formations obtenues auprès des organismes de loisir du réseau fédéré.

- Nous demandons que des mécanismes formels de reconnaissance des programmes de formation et des certifications obtenues soient établis, par les organismes éducatifs officiels, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, responsable du loisir, la Régie de la sécurité dans les sports, dans le cas des activités de loisir de plein air et les organismes nationaux de loisir concernés.

10. CONCLUSION

Que conclure d'autre que de souhaiter que cette grande réflexion collective que sont les États généraux de l'éducation permettent :

- d'établir un partenariat productif dans un cadre de complémentarité et de respect des spécificités et compétences des parties impliquées;
- de répondre aux demandes maintes fois répétées des bénévoles et intervenants du loisir, quant à la reconnaissance de la formation et des programmes de formation dans ce milieu éducatif;
- de mettre à contribution, de façon accrue, le loisir, ses personnes-ressources et ses organismes à l'intérieur des activités scolaires et parascolaires ainsi que des démarches relatives à la création d'un environnement éducatif attrayant pour les jeunes;

et ce, dans la perspective de la «Société éducative» décrite par le Conseil supérieur de l'éducation (1986) comme cet idéal de vie communautaire dans laquelle toutes les institutions sociales *«au-delà de leurs fins utilitaires, productrices de biens économiques et de services sociaux, visent à favoriser au maximum l'épanouissement du corps et de l'esprit de chacun»*, Joffre Dumazedier et Nicole Samuel (1976).

Nous souhaitons ardemment que cette consultation débouche sur une synergie des ressources actives en éducation et des sommes investies par l'État dans différents ministères et partenaires en vue de la réalisation de cette vaste mission éducative et sociale qui nous unit.

BIBLIOGRAPHIE

- Regroupement Loisir Québec, *Répertoire des organismes nationaux de loisir et de sport, 7e édition*, Montréal, 1995, 157 pages.
- Regroupement Loisir Québec, Conseil national du loisir associatif, *L'argumentaire du milieu fédéré du loisir*, Montréal, 1994, 50 pages (document interne).
- Regroupement Loisir Québec, Conseil national du loisir associatif, *Les fédérations québécoises de loisir. Pour vous et parmi vous!*, Montréal, 1993, 163 pages.
- Regroupement Loisir Québec, *Donner un sens à ses loisirs*, Montréal, 1986, 24 pages, (Conférence nationale du loisir).
- Regroupement Loisir Québec, *L'impact économique du monde fédéré du loisir et du sport au Québec*, Montréal, 1991, 66 pages (Étude SODEM).
- Regroupement Loisir Québec, Conseil national du loisir associatif, *135 000 bénévoles engagés dans une oeuvre collective*, Montréal, 1995, 33 pages, (mémoire déposé à la Commission nationale sur l'avenir du Québec).
- Gouvernement du Québec, Ministère des Affaires municipales, *L'impact économique des dépenses en loisir au Québec*, Québec, 1994, 47 pages (rapport synthèse).
- Gouvernement du Québec, Ministère des Affaires municipales, *En vacances et à l'école. Les loisirs des élèves du secondaire*, Québec, 1994, 31 pages (rapport synthèse).
- Gouvernement du Québec, Ministère des Affaires municipales, *La pratique des activités de loisir culturel et scientifique de Québécois*, Québec, 1994, 25 pages (rapport synthèse).
- Gouvernement du Québec, Direction des communications du Conseil supérieur de l'éducation, *L'initiation aux sciences de la nature chez les enfants du primaire*, Québec, 1990, 81 pages.
- Gouvernement du Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, *Le loisir, une oeuvre collective*, Québec, 1993, 12 pages.
- Gouvernement du Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, *Intervention des organismes provinciaux en matière de loisirs au Québec - impacts socio-économiques*, Québec, 1992, 27 pages.
- Gouvernement du Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, *Politique sur le bénévolat en loisir*, Québec, 1992, 19 pages.
- Gouvernement du Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, *Répertoire des activités de formation à l'intention des bénévoles en loisir*, Québec, 1992, 48 pages.

- Gouvernement du Québec, Conseil supérieur de l'éducation, ***Le partenariat : une façon de réaliser la mission de formation en éducation des adultes***, Québec, 1994, 74 pages.

Gouvernement du Québec, Conseil supérieur de l'éducation, ***Les nouveaux lieux éducatifs***, Québec, 1987, 31 pages.
- Gouvernement du Québec, Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, ***On a un monde à récréer. Livre blanc sur le loisir au Québec***, Québec, 1979, 107 pages.
- Gouvernement du Québec, Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, ***Prendre notre temps. Livre vert sur le loisir***, Québec, 1977, 87 pages.